

Référentiels applicables :

- Règlement Départemental de Défense extérieure contre l'Incendie, RDDECI
- Norme NF S 61-221, signalisation des prises d'eau d'incendie
- Norme NF S 62-250 pour les citernes souples
- Norme NF S 62-240 pour les dispositifs d'aspiration

CARACTERISTIQUES DU POINT D'EAU NATUREL OU ARTIFICIEL			
N° attribué par le SDIS		Volume Utile	m ³
Adresse		Commune	
Type de P.E.N.A	☐ Citerne Souple ☐ Citerne aerienn ☐ Citerne enterrée ☐ Réserve à ciel ouvert ☐ Point d'aspiration (étang ...)	Statut	☐ Public ☐ Privé ☐ Privé conventionné
Débit requis ¹	m ³ /h	Nombre d'aire ²	
Date du contrôle		Contrôleur	

¹ La création d'un P.E.N.A répond à un besoin de défense incendie prescrit par l'administration (DREAL, DDPP, Mairie...) ou pour se conformer au RDDECI

² Le nombre d'aire d'aspiration doit être adéquat avec le débit prescrit pour la défense de la zone. Se reporter au tableau ci-dessous.

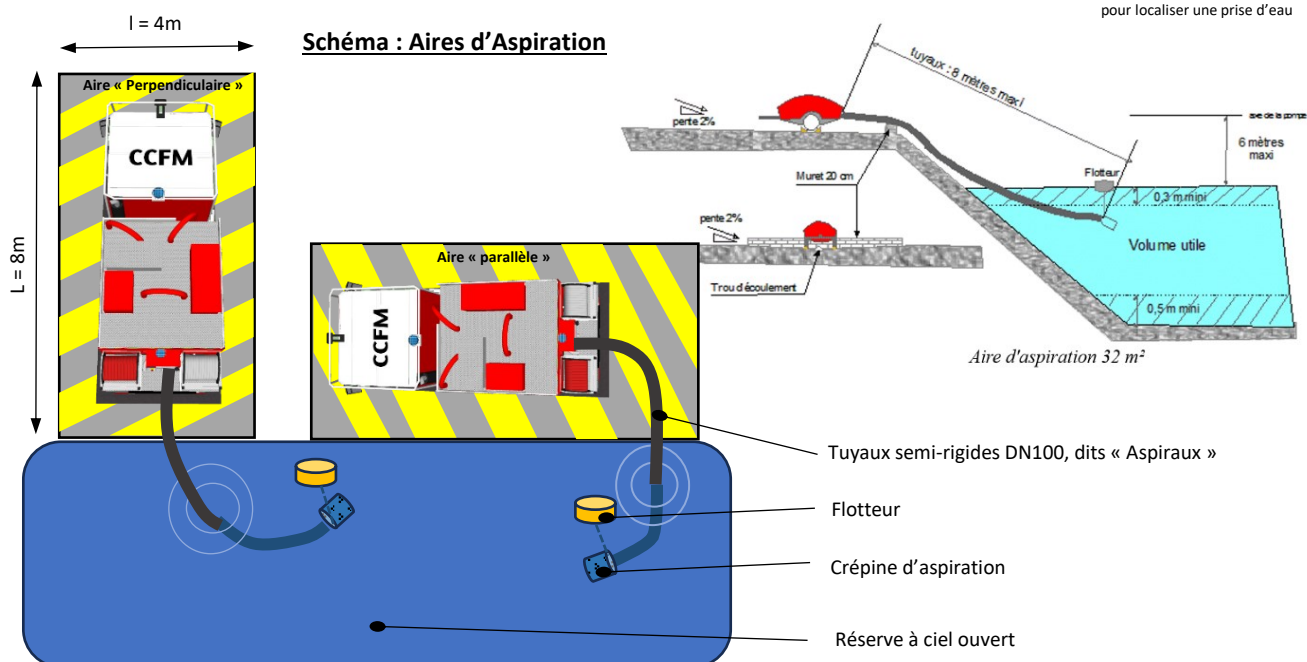
Besoin en débit (Par tranche de 30m ³ /h)	Volume utile de la réserve	Nb de points d'aspiration
30 à 60m ³ /h	30 à 120 m ³	1 point d'aspiration
61 à 120m ³ /h	121 à 240 m ³	2 points d'aspiration
121 m ³ /h à 180 m ³ /h	241 à 360 m ³	3 points d'aspiration
181 à 360 m ³ /h	361 à 720 m ³	4 points d'aspiration
361 à 450 m ³ /h	721 à 900 m ³	5 points d'aspiration
451 à 540 m ³ /h	901 à 1080 m ³	6 points d'aspiration



Exemple de panneau d'identification



Panneau normalisé S61 221 pour localiser une prise d'eau



AIRES D'ASPIRATION

- ☐ L'aire d'aspiration est accessible en permanence par une voie « engins », le demi-tour est possible.
- ☐ Le nombre d'aire d'aspiration est en adéquation avec le débit requis (voir tableau au recto).
- ☐ L'aire d'aspiration présente une pente (env. 2%) de sorte que le trop plein d'eau issu de l'engin-pompe retourne à la réserve.
- ☐ Un dispositif permet à l'engin-pompe de ne pas tomber dans le bassin (butée de roue, muret) ou d'entrer en collision avec la citerne (muret, barrière, clôture).
- ☐ La réserve incendie est identifiée par un panneau indiquant son numéro départemental et son volume utile (voir recto).
- ☐ Les éventuelles prises d'eau déportées sont identifiées par le panneau normalisé S 61-221 (voir recto).

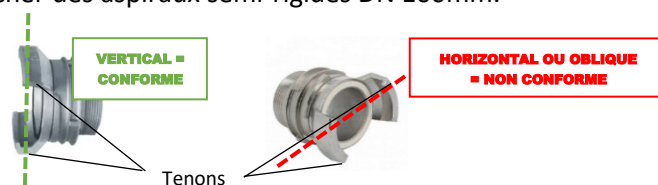
☐ **OPTION 1 : Utilisation de la crépine des pompiers directement dans la réserve à ciel ouvert.**

- ☐ Une trappe (mini 50cm x 50cm) ou un portillon, face à chaque aire d'aspiration, permet le passage de l'ensemble aspiraux-crépines-flotteur vers la réserve à l'air libre. ☐ **Non concerné**
- ☐ Les dispositifs d'ouverture de ces trappes ou portillons sont manœuvrables avec un triangle mâle 11mm (Clé des SP = triangle femelle 12mm). ☐ **Non concerné**
- ☐ Le volume d'eau utile ne comprend pas les 30cm de la surface (eau imprenable entre le flotteur et la crépine) et ne comprend pas les 50cm du fond (généralement encombré de vase).

☐ **OPTION 2 : Dispositif d'aspiration fixe (NFS 62-240)**

- ☐ Les demi-raccords, situés plus bas que le niveau d'eau, sont munis d'une vanne. ☐ **Non concerné**
- ☐ Les demi-raccords permettent de facilement brancher des aspiraux semi-rigides DN 100mm.

- *Soit il s'agit de demi-raccords sans tenon*
- *Soit les tenons sont alignés sur le plan vertical*



- ☐ Une trappe (mini 50cm x 50cm) ou un portillon, face à chaque aire d'aspiration, permet de connecter les aspiraux au demi-raccords. ☐ **Non concerné**
- ☐ Les dispositifs d'ouverture de ces trappes ou portillons sont manœuvrables avec un triangle mâle 11mm (Clé des SP = triangle femelle 12mm) ☐ **Non concerné**

J'atteste que le Point d'Eau Naturel ou Artificiel est conforme aux critères de la présente fiche et aux normes applicables en vigueur/ Date, Nom et signature du gestionnaire

TRANSMETTRE CETTE FICHE AU SERVICE COMPETENT DE LA COMMUNE AVEC COPIE A gir@sdis49.fr ET SOLLICITER UNE RECONNAISSANCE OPERATIONNELLE INITIALE PAR LE CENTRE DE SECOURS DU SECTEUR. LA RESERVE NE SERA OFFICIELLEMENT DISPONIBLE QU'A L'ISSUE DE CETTE R.O.I